



Dimanche
13 mai 2018
à Pessan

D'FOULÉE PESSANNAISE 2018

9h30 – Trail 13,6 kms (Défi Gersois)
8,4 kms (Chrono)

9h35 – Marche 8,4 kms (Tous âges)

11h15 – Course enfants (<10 ans)

Organisée par l'APE les Pitchouns Pessannais

Départ à la Salle des Fêtes

Renseignements et inscriptions :

- dfouleepessannaise@gmail.com
- Page Facebook
- www.pessan-gers.fr
- Sur place à partir de 08h

Règlement de la D'Foulée Pessannaise à PESSAN

13 Mai 2018

D'FOULÉE PESSANNAISE 2018

13 MAI 2018 à 9h30 à la salle des fêtes de Pessan

A compléter et à renvoyer accompagnée du règlement, par espèces ou chèque à l'ordre de l' **APE PITCHOUNS PESSANNAIS** et d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course à :

APE PITCHOUNS PESSANNAIS

**Au Basté
32250 PESSAN**

1-PREAMBULE : la course est organisée le 13 mai 2018 à Pessan (32) par l'APE Les Pitchouns Pessannais.

2-REGIME ADMINISTRATIF : les organisateurs ont effectués une déclaration préalable.

3-TEXTES REGLEMENTAIRES : code du sport - Partie réglementaire - Décrets-texte modifié le 3 mai 2012 - page 217 et suivante - Titre III : manifestations sportives

4-UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE : Le code de la route est applicable et doit être respecté. Les zones de danger sont balisées et / ou signalées. Les différents parcours sont indiqués.

5 - USAGE DES VOIES ET ESPACES PRIVES : Les organisateurs ont obtenu un accord écrit préalable de la part des propriétaires, dans le cadre strict de cette manifestation. Tout usage en dehors de cette manifestation n'est pas accepté.

6 - SECURITE ET PREVENTION : Certificat médical et licence : Présentation obligatoire d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de la course. Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit s'assurer de sa bonne condition physique. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique d'un participant. Cependant une équipe de secouriste sera présent au départ du parcours et pourra intervenir pour donner les premiers soins.

7 - DEVOIR DES PARTICIPANTS : Comportement routier : Les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage. Chaque participant se doit :

- d'appliquer les dispositions du code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes,

- de respecter les consignes verbales ou écrites de l'organisateur,

- d'exécuter les injonctions des services de police ou de gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routières.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

8 - SPECIFICITES DES PARTICIPANTS Accueil des mineurs : La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrement qualifié et d'une autorisation parentale ou du tuteur légal.

9 - PARCOURS, DISTANCE, HORAIRE & ARRIVEE : 2 parcours, composés de passages sur sentiers et voies publiques sont proposés, pour distance : 13,6 kms et 8,4 kms. Le départ est prévu à 9H30, il sera donné à la salle des fêtes de Pessan (32). L'arrivée se fera sur le même lieu.

10 - INSCRIPTIONS : L'inscription se fera sur présentation des documents mentionnés au chapitre 6 de ce même règlement, accompagné du bulletin d'inscription. Le tarif de cette inscription sera de 8€ pour les inscriptions retournées au plus tard le 11 Mai 2018 à l'adresse suivante : APE PITCHOUNS PESSANNAIS - Au Basté - 32250 PESSAN. Au-delà de cette date le tarif de cette même inscription sera de 10€, aux mêmes conditions.

11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : tout participant à la course s'engage à respecter l'environnement, en ne jetant rien sur la voie publique ou dans la nature. Tout déchet devra être déposé dans les poubelles, remis à un organisateur ou conservé sur soi.

12 - DROIT A L'IMAGE : en acceptant le présent règlement, les coureurs autorisent les organisateurs à exploiter les images de la course sans que les concurrents puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image.

13 - ASSURANCES : les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la Macif. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Sexe :

Adresse :

Catégorie :

Code Postal :

Ville :

N° de licence :

Club ou Association :

Participe à :

Trail 8,4 kms

Trail 13,6 kms

Marche 8,4 kms

8€ en pré-inscription - 10€ sur place

2€ départ à 9h35 - Pas de
certificat médical

Date et signature, avec mention « Lu et approuvé » :

Cadre réservé à l'organisation

N° de Dossard

Dossard à récupérer sur site au plus tard 10 min avant le départ

Je déclare avoir remis lors de l'inscription à l'organisation un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non-licenciés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureur de s'assurer personnellement. Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la course et m'engage à le respecter.